# Horaires des travaux bruyants à Saint-Germain

10120 · Aube (10) · 2 437 habitants

## Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté municipal relatif aux bruits de voisinage. À vérifier sur le texte officiel.




| | |
|---|---|
| **Du lundi au vendredi** | 8h30 - 12h et 13h30 - 19h30 |
| **Samedi** | 9h - 12h et 15h - 19h |
| **Dimanche et jours fériés** | Interdit toute la journée |

**Le texte dit :**

« Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : - les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 ; - le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00. Ils sont interdits le dimanche et les jours fériés. »

Texte officiel : https://mairie-saintgermain.fr/vivre-a-saint-germain/environnement-cadre-de-vie/les-regles-de-vie/

## Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté préfectoral : Arrêté relatif à la lutte contre le bruit, signé le 13 février 2025 (article 5). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.




| | |
|---|---|
| **Du lundi au samedi** | 7h - 20h |
| **Dimanche et jours fériés** | Interdit toute la journée |

**Le texte dit :**

« Ces activités devront être interrompues entre 20 heures et 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention nécessitée par l'urgence, notamment pour le maintien de la sécurité des personnes et des biens, ou en cas d'activité agricole (moisson ou récolte) nécessaire à la sauvegarde des ressources agricoles. »

Texte officiel : https://macey.fr/wp-content/uploads/2025/02/2025APbruit_Aube.pdf

### À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.